

Instructions aux municipalités et organismes pour mandater une firme-conseil, un consultant ou un collaborateur

Une municipalité peut mandater un employé d'une firme afin qu'il complète en son nom le formulaire de présentation d'une demande d'aide financière.

Pour ce faire, vous devez suivre les étapes suivantes :

* Préalable : La firme doit avoir rempli une demande d'accès, via le site du PGAMR, afin d'être inscrite au service en ligne PIQM. L'employé mandaté doit également être associé à sa firme.

- 1 Rendez-vous à l'adresse www.portailmunicipal.gouv.qc.ca et cliquez sur *Accéder à mes services*.
- 2 Dans la fenêtre d'authentification, entrez votre code d'utilisateur clicSÉQR et votre mot de passe.
- 3 Dans la section *Mes services en ligne* affichée suite à votre authentification, sélectionnez *Formulaire PIQM*.
- 4 Dans la barre de menu, cliquez sur l'onglet *Utilitaires* et sélectionnez *Registre des droits d'accès*.
- 5 Dans la section *Nouvelle inscription*, inscrivez le code d'utilisateur clicSÉQR (combinaison alphanumérique de sept caractères) du mandataire. Note : Vérifiez les renseignements de l'utilisateur mandaté afin de s'assurer qu'il est inscrit à titre de **consultant** et qu'il est associé à l'organisation ou à la firme désirée.
- 6 Ajoutez le droit d'accès « **Mandataire : rédaction** » en cliquant sur le bouton vert approprié.
- 7 Cliquez sur le bouton *Confirmer*.